

COMMUNE DE CODALET

PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Présents : Fabien GUERRERO, Emilie DOUDET, Baptiste BAUDOIN, Manon DEGEILH, Gabriel BERGÉ, Virginie FEIJOO, Claude LAFORGUE, Séverine PIZANA, Lucien DOUDET, Juliette HERNANDEZ, Serge MIAS

Représentés :

Absents et excusés :

Président de la séance : Serge MIAS/ Fabien GUERRERO

Secrétaire de la séance : Séverine PIZANA

Ordre du jour :

- 1 -- Installation du Conseil Municipal
- 2 – Élection du Maire
- 3 – Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- 4 – Lecture de la charte de l'élu local
- 5 – Fixation des indemnités des élus
- 6 – Délégation du conseil municipal au maire

1 -- Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de M. le Maire sortant, Michel LLANAS, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Séverine PIZANA est désignée secrétaire de séance.

2 – Élection du Maire

M. Serge MIAS, le doyen des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, rappelant que celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. DOUDET et M. LAFORGUE.

Candidat au poste de Maire : M. Fabien GUERRERO

Résultats du premier tour de scrutin : Nbre de bulletin : 11/ Nbre de voix : 11

M. Fabien GUERRERO a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3 – Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Sous la présidence de M. Fabien GUERRERO, élu maire, le conseil municipal a été invité à déterminer le nombre d'adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu des éléments énoncés, le conseil a fixé à trois le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Election des adjoints : Il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée : DOUDET-BAUDOIN-DEGEILH.

Résultats du premier tour de scrutin : Nbre de bulletin : 11/ Nbre de voix : 11

Mme DOUDET, M. BAUDOIN, Mme DEGEILH ont été proclamés adjoints et ont été immédiatement installés.

4 – Lecture de la charte de l'élu local par M. Fabien GUERRERO.

5 – Fixation des indemnités des élus

M. le Maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal et propose les indemnités suivantes :

- maire : 22.48 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 8.71 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^e adjoint : 8.71 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^e adjoint : 8.71 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Validation à l'unanimité (Délibération N° **DE_2026_009**)

6 – Délégation du conseil municipal au maire

Le Maire expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire 26 délégations du conseil municipal. (Délibération N° DE_2026_010)

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée à 19h04.

Président de séance
Fabien GUERRERO

Secrétaire de séance
Séverine PIZANA